



Bonnes pratiques de vie à la Ginelle

En cette année 2020, nous souhaitons participer à la protection des personnes (vacanciers et salariés) afin de faire barrière à tous les risques de contamination.

Un des grands atouts que nous offrons aux occupants de la Copropriété réside dans les grandes surfaces dont nous disposons pour favoriser la distanciation sociale et permettre les rencontres amicales et familiales.

En plus du travail que nous réalisons et des règles que nous mettons en place, nous vous demandons de nous aider par votre attention aux gestes barrières que vous connaissez bien.

- **Piscine** : elle mesure 16 x 8 m (128 m²) et offre, avec ses berges, une surface de 24 x 14 (336 m²) protégée par des grilles hautes de 1,4 m :

- nous effectuons régulièrement des analyses de l'eau et le nettoyage des sols
- du gel hydroalcoolique est disponible à proximité du pédiluve équipé d'une douche
- dans cette surface de sécurité, nous limitons la présence à 20 personnes
- ne pas y introduire de jouets, de matériel et de nourriture
- l'accès est à éviter pour les personnes souffrant de problèmes respiratoires ou digestifs

- **Aires de détente autour de la piscine** : ces espaces verts sont d'environ 2 400 m² dans lesquels il est possible de s'installer avec chaises et transats en respectant les distances de confinement entre les différents groupes

- **Autres lieux de détente et d'activités** :

- dans la cour centrale de 800 m² vous pouvez installer tables, chaises, barbecue en respectant entre les groupes des distances de plusieurs mètres
- le parc de 12 hectares offre de nombreux lieux d'activité, de repos et de promenades avec en particulier la grande terrasse sud (700 m²), le terrain de basket et de badminton (130 m²), le terrain de volley (350 m²), le terrain de tennis (560 m²), les allées, le rond-point des philosophes ... Si nécessaire, il est possible de définir, pour les différents logements, des périodes de fréquentation
- nous disposons en dehors des lieux de résidence d'un parking de 1 800 m²

- **Logements** : les 13 appartements ou maisons vont de 40 à 200 m² avec, pour la plupart, des entrées directes ; les flux de circulation sont aisés et respectueux des règles de séparation. Les logements sont rangés et nettoyés par notre personnel entre deux séjours. Vous êtes associés à l'ordre et à la propreté de la façon suivante :

- dans chaque logement vous trouverez des savons car ce moyen de lavage est préférable aux gels hydroalcooliques réservés aux endroits où l'on ne dispose pas d'un point d'eau
- aérez régulièrement les salles de votre logement
- avant votre départ : laver la vaisselle, vider le réfrigérateur et le congélateur, nettoyer le four et les plaques de cuisson, retirer et placer dans des sacs tout le linge qui vous est fourni (draps, alaises, serviettes de toilettes, torchons ...)

- **Locaux communs** : les mêmes règles sont à respecter dans la Chapelle, la Salle des fêtes, le bureau ...

Merci pour votre attention et pour votre aide.

Nous restons à votre disposition pour vous apporter toute l'aide que vous pourriez souhaiter

Nous vous souhaitons de très belles vacances à la Ginelle